

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 11 janvier 2023

#### **Personnes présentes**

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Christophe DAGUE	
Patrick DEZOBRY	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Jean-Pierre PONT	
Marie-Françoise SEVRAIN	

#### **Pouvoirs**

Loïc BLONDIAUX  
Kristina PLUCHET  
Ginette VASTEL

#### **Salariés et salariées de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur  
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente  
Dimitra FINIDORI, chargée de mission  
Léa HILSCHGER, stagiaire  
Jules CARCASSIN, stagiaire

La séance se tient, à partir de 9 H, en visioconférence.

Avant d'ouvrir la séance de la Commission nationale et s'être assurée que le quorum est atteint, la Présidente Chantal JOUANNO remercie M. Jean-Louis BEAUD DE BRIVE, dont le mandat arrive à échéance le 29 janvier, pour son implication et sa contribution aux travaux de la CNDP.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

### I. NOUVELLE SAISINE (L121-10 CE)

- **PPVE sur le projet de voie réservée sur le boulevard périphérique parisien**

Par courrier du 9 janvier 2023, la maire de Paris a saisi la CNDP pour une mission d'avis méthodologique portant sur l'organisation de la participation du public par voie électronique (PPVE) prévue à l'article L123-19-1 du code de l'environnement sur le projet d'arrêté qui régleme la pérennisation de la voie réservée du boulevard périphérique parisien. Cette voie réservée est prévue dans le cadre des aménagements pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Après délibération, la Commission nationale désigne Mme Marie-Claire EUSTACHE et M. Jean-Louis LAURE pour assurer cette mission d'avis méthodologique.

## PROCÉDURES EN COURS

---

### I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet de prolongement du tramway T10 à Clamart**

Personnes présentes :

Île-de-France Mobilités

Yves Dantec, chef de département Projets de Surface 1

Sandrine Artis , cheffe de département Concertation information

Xavier Sanchez, chargé de projet tramway /BHNS Projets de Surface 1

Olivier Mahieu, chargé de projet tramway /BHNS Projets de Surface 1

Steven Bolvin, chargé de mission concertation et information

Carmen Coq, chargée de mission concertation et information

En présence des garantes :

Dominique Ganiage

Sylvie Haudebourg

Par courrier du 23 juin 2022, la CNDP a été saisie par Ile-de-France Mobilités, du projet de prolongement du tramway T10 à Clamart vers la future ligne 15 du métro.

Le 6 juillet 2022, la CNDP a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de Dominique Ganiage et de Sylvie Haudebourg.

Le maître d'ouvrage (MO) présente le sommaire du dossier de concertation, les alternatives du projet dont « l'option 0 », les modalités d'information et les modalités de participation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur :

- Les modalités prévues pour informer le public et notamment les usagers et les usagères, les personnes travaillant à proximité du projet envisagé ; les commissaires s'inquiètent de l'absence de réunions prévues en journée ;
- les alternatives possibles et l'opportunité du projet dans la mesure où il s'agit de la deuxième phase d'un projet déjà engagé ;
- l'information et les modalités de concertations prévues pour débattre des nuisances provoquées par le chantier ;
- la procédure de médiation judiciaire en cours sur la phase 1 de construction du T10 et la confusion que risque de créer la concomitance de cette procédure avec la concertation préalable sur la phase 2.

Le responsable du projet quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de valider le dossier de concertation du responsable de projet. La concertation se déroulera du 27 février au 24 avril 2023.

- **Projet d'augmentation des capacités de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse II**

Personnes présentes :

ORANO :

Jacques Peythieu, directeur BU Chimie-Enrichissement

François Lurin, directeur du site Orano Tricastin

Christophe Méi, chef de projet MOA

Nathalie Bonnefoy, directrice communication BU Chimie-Enrichissement

Auréli Picque, société Parimage/assistance MO

En présence de la garante et des garants :

Etienne Ballan

Isabelle Barthe

Denis Cuvillier

Par courrier du 23 septembre 2022, la CNDP a été saisie par ORANO pour le projet d'augmentation des capacités d'enrichissement de l'usine Georges Besse II au titre de l'article L. 121-12.

Le 5 octobre 2022, la CNDP a décidé de relancer une concertation préalable sous l'égide de Etienne Ballan, Isabelle Barthe, et Denis Cuvillier.

Le maître d'ouvrage présente les alternatives dont « l'option 0 » du projet, le périmètre, les dispositifs, et le calendrier de la concertation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur :

- L'information mise à disposition sur l'opportunité du projet au regard de sa rentabilité économique ;
- Le lien entre ce projet et l'éventuel projet de construction de deux réacteurs nucléaires de type EPR2 sur le site du Tricastin ;
- Les modalités de participation pour les opposantes et les opposants, notamment associatifs, dans le processus de concertation ;
- les impacts socio-économiques, notamment sur l'emploi local, du projet ;
- la place des acteurs syndicaux dans la concertation ;
- la nature géopolitique du projet et la concurrence avec d'autres projets similaires dans d'autres pays en Europe et aux Etats-Unis.

Le responsable du projet quitte la réunion.

Les échanges entre membres de la Commission, garante et garants, ont porté sur le calendrier de la concertation. Celui-ci a été anticipé afin de s'assurer que le MO puisse pleinement en tirer les enseignements dans ses prochaines décisions et que cette concertation ne soit pas déconnectée du débat public sur le « nouveau nucléaire ».

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de valider le dossier de concertation du responsable de projet. La concertation se déroulera du 01 février au 09 avril 2023.

- **Projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe**

DREAL Hauts-de-France

Laurent Tapadinhas, directeur

Séverine Fèbvre, cheffe du service mobilité et infrastructures (SMI)

Nicolas Lenoir, adjoint à la cheffe du service mobilité et infrastructures (SMI)

Claire Caffin, adjointe à la cheffe du pôle maîtrise d'ouvrage du SMI

Stéphane Dehart, responsable d'opérations au pôle maîtrise d'ouvrage du SMI

DGITM

Pierre Boquel, chef de bureau à la sous-direction de la stratégie d'aménagement et de modernisation du réseau routier national/direction des mobilités routières

En présence des garants :

Régis Guyot

Jean-Raymond Wattiez

Par courrier du 12 mai 2021, la direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) a saisi la CNDP du projet de passage à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe. Lors de la séance du 2 juin 2021, la Commission a décidé d'organiser une concertation préalable sous l'égide de Régis Guyot et de Jean Raymond Wattiez.

La concertation préalable s'est tenue du 10 janvier 2022 au 25 mars 2022, le bilan des garants a été remis le 25 avril 2022. Le bilan du maître d'ouvrage tirant les enseignements de cette concertation n'a été publié qu'en décembre 2022, soit 6 mois après l'échéance légale. Ce retard a été présenté comme la conséquence des élections et du changement de ministre.

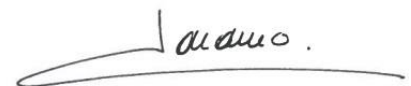
En séance, les responsables du projet présentent les enseignements tirés de la concertation. Ils résument les engagements pris à la suite de cette concertation, ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants. Enfin, les responsables de projet présentent les étapes de poursuite du projet.

Les échanges entre les commissaires et les maîtres d'ouvrages ont porté sur les financements et leurs impacts sur le calendrier. Les garants et les commissaires ont constaté que la concertation avait conduit à de profondes évolutions du projet, et que le maître d'ouvrage avait tenu compte des observations et propositions du public.

Les responsables du projet quittent la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants et la réponse des responsables du projet. La CNDP rend un avis qui constate que les porteurs du projet ont fait évoluer le projet sur plusieurs aspects suite à la concertation préalable et qu'ils ont globalement répondu aux interrogations du public et recommandations des garants. L'avis contient aussi des recommandations pour la suite de la concertation continue.

La Commission nationale désigne Régis Guyot garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO